

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt et un, le 23 novembre, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Condat-sur-Vézère, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 16 novembre 2021

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	44
Votants :	50
Pour :	50
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique DURAND.

Suppléant : Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Daniel DEVAUX représente Annie DELAGE, Paul AUMETTRE représente Edmond Claude DELPY, Pascale LARUE représente Mattia TRENTMONT, Robert LEYMARIE représente Laurent PELLERIN.

Excusés : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Josiane LEVISKI, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Jean-Pierre VERDIER, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD donne pouvoir à Claude SAUTIER, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Sabine MALARD, Fabien JAUBERT donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Nicole RAVIDAT donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD

SECRÉTAIRE : Mme Nadine PIERSON.

OBJET : Avenant au marché de construction d'une nouvelle station d'épuration à Terrasson-Lavilledieu – Lot n°1 « ouvrages de traitement – équipements et génie civil »

Dans le cadre des travaux du lot n°1 « ouvrages de traitement – équipements et génie civil » - groupement OTV-MSE (mandataire) / VIGIER GENIE CIVIL ENVIRONNEMENT / BERGEY NAVARRE, la modification du positionnement du transformateur en entrée de la station d'épuration et de l'armoire tarif jaune dans le bâtiment de la centrifugeuse actuelle a engendré le déplacement du réseau d'alimentation électrique.

Cette modification induit une plus-value d'un montant de 39 501,50 € HT.

Ces travaux ont un caractère imprévisible et obligent la Communauté de Communes à établir un avenant au marché.

Cependant, la suppression de la pose de lambris sur le plafond de l'atelier amène une moins-value de 300 € IIT.

Récapitulatif de l'avenant :

	Part VIGIER	Part OTV	Total en € HT
Modification de pose du réseau électrique	15 012,80	24 488,70	39 501,50
Suppression de la pose de lambris sur le plafond de l'atelier	-300,00		-300,00
Total	14 712,80	24 488,70	39 201,50

Le montant de l'avenant n°3 s'élève à 39 201,50 € HT soit 47 041,80 € TTC.

Le montant du marché lot 1 « ouvrages de traitement – équipements et génie civil » passe de 4 429 100,00 € HT soit 5 314 920,00 € TTC à 4 468 301,50 € HT soit 5 361 961,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- ✘ **D'APPROUVER** l'avenant n°3 au marché de construction d'une nouvelle station d'épuration à Terrasson-Lavilledieu – Lot n°1 « ouvrages de traitement – équipements et génie civil » selon les modalités définies ci-dessus ;
- ✘ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 25/11/2021

Le Président,
Dominique BOUSQUET.



AR PREFECTURE

024-200041150-20211123-DE2021127-DE
Regu le 29/11/2021